



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 04 février 2020

L'an deux mil dix-neuf, le 04 février

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 22 janvier 2020

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 20h30

Nombre de membres	
En exercice :	14
Présents :	09
Votants :	10
Pouvoir :	01

Présents : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Christian BERTRAND, Cédric CARRU, Philippe GALLET, Yohan MARECHAL, Martine MONEIN, Jacqueline RIMMER, Jean-François THOMASSON.

Absents excusés : Karine von DORINGK, Jean-Michel BOURGUIGNON, Kornelius GOUDAPPEL, Fabienne ROUSSEAU, Stéphane VAYSSIERES.

Madame le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce PV.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h30.

1) Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal prévisionnel.

Madame le Maire explique que préalablement au vote du budget primitif 2020, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, que dans la limite des 25% des dépenses effectuées en 2019.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019 :

- Evacuation des eaux de pluie stagnante : SARL DURAND
- Travaux de voirie – village Les Roberts : LAGARDE & LARONZE
- Travaux de voirie complémentaires – route de Serveillac : FREYSSINET LALIGAND
- Panneau directionnel : SIGNALISATION 24

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal :

- **décide**, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser le mandatement des premières dépenses d'investissement 2020 (inscrites ci-dessus), et ce, avant le vote du budget principal prévisionnel 2020.
- **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 10

2) Remboursement de chèques pour la fabrication de 2 clés du gymnase pour le club JS Cognac-sur-l'Isle et à l'école hôtelière se Savignac-les-Eglises – Délibération.

Madame le Maire explique que 2 associations « le club JS Cognac sur l'Isle » et « l'école hôtelière de Savignac-les-Eglises » ont demandé un jeu de clé chacune afin d'accéder au gymnase suite à la convention signée avec la commune dans le cadre de leurs activités hebdomadaires.

Madame le Maire a donné son accord moyennant le paiement desdites clés sécurisées d'un montant de 86€ chacune.

Ainsi, Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte**, à l'unanimité de ses membres, les chèques de 86 € du club JS Cognac sur l'Isle et de l'école hôtelière de Savignac-les-Eglises.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 10

3) SMDE 24 : Modification des statuts et transfert de la compétence assainissement – Délibération.

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la délibération du SMDE 24 en date du 26/11/2019, relative à la modification de ses statuts.

Cette modification concerne l'Article 9.1.1. : Prise en compte de l'évolution de la réglementation relative à la désignation des délégués élus au sein des assemblées délibérantes des adhérents au SMDE 24.

Ensuite, elle expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 10 octobre 2019, la Communauté de Communes Périgord Limousin sollicite le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif (bloc 6.51) au SMDE 24
- Le Comité Syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 26/11/2019 a donné une suite favorable à cette demande de transfert.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE 24.

Madame le Maire propose de l'accepter.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **décide d'accepter**, à l'unanimité de ses membres, la modification des statuts, l'approbation du projet des statuts ainsi modifiés et le transfert de la compétence Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Périgord Limousin au SMDE 24.
- **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 10

4) Demande de subvention des Restos du Cœur de la Dordogne – Délibération.

Madame le Maire présente la demande de subvention des Restos du Cœur de la Dordogne.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **refuse**, à la majorité de ses membres, de verser une subvention aux Restos du Cœur de la Dordogne.

Détail du vote :

Abstention : 02 (Martine MONEIN, Jean-François THOMASSON)
Contre : 08
Pour : 00

5) Demande de subvention de l'UDAF – Délibération.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'UDAF.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **refuse** de verser une subvention à l'UDAF.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 10

6) Demande de subvention de l'ADIL – Délibération.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'ADIL.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **refuse** de verser une subvention à l'ADIL.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	10

7) Demande de subvention de l'AFSEP – Délibération.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'AFSEP.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **refuse** de verser une subvention à l'AFSEP.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	10

8) Composition du bureau des élections – Délibération.

15 mars 2020 – 1^{er} tour des élections municipales.

- 8h00 - 10h30 : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Philippe GALLET, Christophe ALLARD.
- 10h30 - 13h00 : Corinne DUCROCQ, Martine MONEIN, Jean-François THOMASSON, Yohan MARECHAL, Alain FAYOL.
- 13h00 - 15h30 : Corinne DUCROCQ, Christian BERTRAND, Hélène KOU, Kees GOUDAPPEL, Dominique JOUSSE, Marie-Christine SAUMANDE, Francis VALENTIN, Evelyne CASTELAIN.
- 15h30 - 18h00 : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Jean-François THOMASSON, Francis VALENTIN, Jean-Marie RUIZ.

9) Proposition de don à la personne en charge de la location des salles – Délibération.

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante le dévouement et la disponibilité de la personne en charge de la location des salles. Ce travail étant basé sur le bénévolat, elle propose qu'il lui soit verser un don.

Après discussion, il est proposé de lui offrir un chèque cadeau.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **décide**, à l'unanimité de ses membres, d'offrir à la personne en charge de la location des salles un chèque cadeau d'une valeur de 100€.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 10

10) Remboursement à un élu des achats pour l'apéritif de l'assemblée générale des aînés – Délibération

Madame le Maire demande le remboursement à un élu, des achats qu'il a effectués d'un montant de 71€74 pour l'apéritif des aînés ruraux, à l'occasion de leur assemblée générale.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte**, à l'unanimité de ses membres, de rembourser un élu pour des achats d'un montant de 71€74 pour l'apéritif des aînés ruraux, à l'occasion de leur assemblée générale.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 10

11) Demande de renouvellement de la convention d'occupation temporaire du Foyer Rural par la diététicienne – Délibération

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la convention de la diététicienne arrive à son terme.

Après discussion, il est décidé de renouveler ce bail temporaire pour une durée d'un an avec un loyer annuel de 200€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte**, à l'unanimité de ses membres, de renouveler la convention d'occupation temporaire du foyer rural par la diététicienne pour une durée d'un an avec un loyer de 200€.
- **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 10

12) Convention 2020/2021 pour les frais de scolarité et les frais de transports pour les enfants des communes de Mayac et Saint-Vincent-sur-l'Isle scolarisés à l'école de Coulaures – Délibération.

Madame le Maire explique à l'assemblée délibérante que les conventions signées avec les communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Coulaures sont arrivés à leur terme en 2019.

Elle propose de maintenir le dernier tarif en vigueur, à savoir 850€ pour les frais de scolarité et 61€ pour les frais de transports pour les enfants de Mayac et de Saint-Vincent-sur-l'Isle scolarisés à l'école de Coulaures.

Par ailleurs, elle fait remarquer que la commune de Savignac-les-Eglises, quant à elle, a augmenté le montant de la participation à 900€.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte**, à l'unanimité de ses membres, le tarif de 850€ pour les frais de scolarité et 61€ pour les frais de transports pour les enfants de Mayac et de Saint-Vincent-sur-l'Isle scolarisés à l'école de Coulaures.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	10

13) Régularisation d'un acte de vente d'une portion de chemin, passé le 05 novembre 2013 – Délibération.

Madame le Maire explique qu'un acte de vente a été passé le 03 novembre 2013 concernant deux portions de chemin au lieu-dit « Verdeney ». (Plan joint).

Lors de la rédaction de ce document, un numéro de parcelle a été oublié.

Prochainement, la dernière section de ce chemin en continuité avec les deux portions précédentes va être mise en vente, il s'agira d'inclure le numéro de parcelle oubliée en 2013.

- **accepte**, à l'unanimité de ses membres, de régulariser un acte de vente d'une portion de chemin, passé le 05 novembre 2013.
- **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	10

Fin de séance à 21h15

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 04 février 2020.

- 1) 2020/02-01 Délibération pour la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal prévisionnel.
- 2) 2020/02-02 Remboursement de chèques pour la fabrication de 2 clés du gymnase pour le club JS Corgnac-sur-l'Isle et à l'école hôtelière de Savignac-les-Eglises – Délibération
- 3) 2020/02-03 SMDE 24 Modification des statuts et transfert de la compétence assainissement – Délibération
- 4) 2020/02-04 Demande de subvention des Restos du Cœur de la Dordogne – Délibération
- 5) 2020/02-05 Demande de subvention de l'UDAF– Délibération
- 6) 2020/02-06 Demande de subvention de l'ADIL – Délibération
- 7) 2020/02-07 Demande de subvention de l'AFSEP – Délibération
- 8) 2020/02-08 Composition du bureau des élections – Délibération
- 9) 2020/02-09 Proposition de don à la personne en charge de la location des salles – Délibération
- 10) 2020/02-10 Remboursement à un élu des achats pour l'apéritif de l'assemblée générale des aînés – Délibération.
- 11) 2020/02-11 Demande de renouvellement de la convention d'occupation temporaire du Foyer Rural par la diététicienne – Délibération
- 12) 2020/02-12 Convention 2020/2021 pour les frais de scolarité et les frais de transports pour les enfants des communes de Mayac et Saint-Vincent-dur-L'isle scolarisés à l'école de Coulaures – délibération.
- 13) 2020/02-13 Régularisation d'un acte de vente d'une portion de chemin, passé le 05 novembre 2013 - Délibération

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	EXCUSEE
Alain FAYOL	
Jean-Michel BOURGUIGNON	EXCUSE
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	
Kees GOUDAPPEL	EXCUSE
Yohan MARECHAL	
Cédric CARRU	
Jacqueline RIMMER	
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	
Jean-François THOMASSON	
Stéphane VAYSSIERES	EXCUSE